

225C0950
FR0011532225-DIV10

10 juin 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

VOGO
(Euronext Growth Paris)

Le 3 juin 2025, les sociétés anonymes ABEO et VOGO ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique mixte que la première envisage de déposer sur les actions de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés ABEO et VOGO le 3 juin 2025.